

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF342

présenté par

Mme Keke, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Les dispositions du présent alinéa ne s'appliquent pas aux hôtes de caisse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Par cet amendement de repli, nous proposons d'exclure les caissières de la réforme des retraites du Gouvernement.

Seulement 40 % des caissiers et employés de libre-service se déclarent satisfaits de leur vie professionnelle, un taux bien inférieur à l'ensemble des salariés. Or, ils ne sont que 9,8 % à avoir reçu une promotion ces cinq dernières années contre 14,8 % des salariés du privé selon l'enquête Formation et qualification professionnelle 2014-2015 de l'INSEE. Huit caissiers sur 10 sont des femmes, des caissières

C'est une véritable assignation à leur poste que les caissières doivent subir pendant toute leur carrière : 20 % seulement ont pu bénéficier d'une formation les cinq dernières années contre 38 % des salariés du privé.

Nous proposons que les caissières puissent continuer à avoir le droit de bénéficier de leur retraite à 62 ans, et rappelons que nous sommes pour la retraite à 60 ans. »